

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 – 9H00

Présents : A. Peyle – P. Riot – A. Bertrand – J. Legay—Y.Ridoux—R.Rondot—C.Legay—O.Cojean - P.Guile-Daviot

Absents excusés : R. Rondot

Secrétaire de séance : P. Haury

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 09h00.

Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance	P. Haury est désigné secrétaire de séance.														
Approbation PV dernier CM	Après lecture, le Conseil Municipal signe la feuille de présence du jour.														
DELIBERATIONS															
<u>Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité</u> N° D2020-1111-07	Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'accueil et le secrétariat de la mairie ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois allant du 18/11/2020 au 17/01/2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'accueil et de secrétariat à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8h. Le montant de la rémunération sera fixé par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.														
<table border="1"><tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr><tr><td>Présents</td><td>9</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>1</td></tr><tr><td>Votants</td><td>10</td></tr><tr><td>Exprimés</td><td>10</td></tr><tr><td>OUI</td><td>10</td></tr><tr><td>NON</td><td>0</td></tr></table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	1	Votants	10	Exprimés	10	OUI	10	NON	0	
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	1														
Votants	10														
Exprimés	10														
OUI	10														
NON	0														
<u>Approbation de la convention Actes</u>	Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,														

<p>N° D2020-1111-08</p> <table border="1" data-bbox="136 140 629 464"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>1</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>10</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>10</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>10</td></tr> <tr><td>NON</td><td>0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	1	Votants	10	Exprimés	10	OUI	10	NON	0	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ; - donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services de la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité; - autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ; - donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services de la Préfecture pour le module d'archivage en ligne (le cas échéant) ; - donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Creuse ; représentant l'Etat à cet effet ; - donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et la Préfète de la Creuse représentée par Madame Virginie Darpheuille.
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	1														
Votants	10														
Exprimés	10														
OUI	10														
NON	0														
<p><u>Suppression d'un emploi permanent à temps non complet -14h Adjoint Administratif de 2eme ci</u></p> <p>N° D2020-1111-09</p> <table border="1" data-bbox="136 831 629 1155"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>1</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>10</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>10</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>10</td></tr> <tr><td>NON</td><td>0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	1	Votants	10	Exprimés	10	OUI	10	NON	0	<p>Le Conseil Municipal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; ▸ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ; ▸ considérant que la présence d'une aide au secrétariat de mairie paraît tout à fait justifiée mais que le nombre d'heures actuelles au poste n'est pas assez important ; ▸ considérant le décret n°2020-132 du 17 février 2020 dispose que « lorsque qu'une modification, soit en hausse, soit en baisse, du nombre d'heure de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet excède de 10% le nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, cette modification est assimilée à la suppression de cet emploi ». ▸ Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; <p>DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La suppression à compter du 1er janvier 2021 de l'emploi permanent d'agent polyvalent des services administratifs, dans le grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires.
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	1														
Votants	10														
Exprimés	10														
OUI	10														
NON	0														
<p><u>Création d'un emploi permanent à temps non complet – 22h Adjoint Administratif de 2eme ci</u></p> <p>N° D2020-1111-10</p> <table border="1" data-bbox="136 1353 629 1513"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>1</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	1	<p>Le Conseil Municipal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; ▸ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ; ▸ considérant que la présence d'une aide au secrétariat de mairie paraît tout à fait justifiée pour assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers de la mairie, effectuer des travaux de saisie et mise en forme de documents informatiques, et dégager ainsi du temps à la secrétaire de mairie pour le suivi des dossiers administratifs, la gestion de l'Etat Civil et de l'Urbanisme 								
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	1														

Votants	10	<p>‣ Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;</p> <p>DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création à compter du 18 février 2021 d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services administratifs, dans le grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE à temps non complet, à raison de 22 heures hebdomadaires. - L'emploi peut être pourvu par un fonctionnaire mais également par un agent contractuel - L'agent devra justifier de connaissances en matière de secrétariat de mairie notamment en ce qui concerne l'état-civil, la comptabilité sur le logiciel CERIG, et avoir la capacité à traiter et à diffuser les informations. - Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. - Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
Exprimés	10	
OUI	10	
NON	0	

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite du poste pour la gestion des gîtes : L'expiration de son contrat sera au 15/11/2020.

Il faudra faire une ouverture d'un poste gîte (accueil et gestion) en début d'année à 15 heures par semaine. La personne sera en charge de l'accueil, encaissement, entretien, planification des locations, tenue du registre des recettes...

- Mr le Maire annonce la personne qui occupe le poste d'agent d'entretien à 12 heures par semaine a donné sa démission. Il faudra ouvrir un poste.
- Mr Peyle annonce que nous avons reçu une mise en demeure par le Tribunal administratif de Limoges, la Mairie a demandé un déplacement de l'échéance et celle-ci a été acceptée.

L'avocat souhaite avoir 2 devis supplémentaires pour la réfection de la haie, des attestations de voisinage sur le risque du danger (empiètement sur la voie publique), que l'on fasse appel à un huissier pour constater le dépassement sur la voie publique et la lecture du mémoire.

- Il informe que le sapin rue des 2 ponts a été coupé et que les arbres au 11 rue des 2 ponts aussi.
- Le tracteur a été évoqué. Celui-ci a un problème de vitesse. Il est au garage avec un devis de 10000€ avant démontage + 2000€ après démontage. La décision a été prise de le faire réparer et d'attendre l'année prochaine pour un tracteur neuf.

La séance est levée à 11h30.